

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sonl reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c. a la ligne  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**ABONNEMENTS**  
LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.  
ACTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.**

**Cahors, le 1<sup>er</sup> Février 1872.**

Un grand projet, très hardi et surtout nouveau, inspiré par le plus pur patriotisme, commence à occuper le monde politique. Il s'agit d'une *Souscription nationale pour aider à la libération du sol.*

La dette de trois milliards, que nous avons encore à payer à la Prusse, est tellement considérable, qu'on cherche tous les moyens de chasser au plus vite l'implacable ennemi qui souille notre territoire.

Sortie du cœur des femmes d'Alsace, ainsi que s'exprime la *France*, l'idée d'une souscription a acquis tout à coup un développement inespéré. Le *Moniteur Universel* a ouvert ses colonnes à la vulgarisation de cette idée; et son directeur, M. Dalloz, vient de résigner entre les mains d'un *Comité de Dames patronesses*, l'initiative que tout le monde le remercie d'avoir prise.

Une assemblée des dames patronesses, après avoir adopté les bases du projet de règlement constitutif qui lui était soumis par M. Dalloz, a procédé à la formation du bureau. Il a été décidé qu'on réserverait la question de la présidence.

Ont été nommées à l'unanimité :  
M<sup>lle</sup> Becquet, qui a déterminé en Alsace de vifs témoignages d'attachement pour la France :  
M<sup>me</sup> Drouyn de Lhoys;  
M<sup>me</sup> veuve Jean-François Cail;  
M<sup>me</sup> la duchesse Decazes;

Secrétaire : M<sup>me</sup> la baronne de Soubeyran.  
Le comité devra se réunir tous les jeudis, à une heure.

A Nancy, grâce à une combinaison sur laquelle nous ne tarderons pas à être fixés, quatre cent mille francs ont pu être recueillis en un seul jour et l'on compte atteindre bien vite le chiffre d'un million.

D'après la *France*, il importe de poser dès ce moment, pour que le mouvement déjà lancé ne s'égare pas, une question d'administration et de contrôle, de telle sorte que la place des hommes, de quelques-uns au moins, soit marquée dans le comité centralisateur.

Cette observation de la *France* trouve une première réponse dans la proposition, suivante, déposée samedi dernier à l'Assemblée nationale, par M. Bouisson, député de l'Hérault et doyen de la faculté de médecine de Montpellier :

Art. 1. — Une souscription publique est ouverte par l'Assemblée nationale, à l'effet de recueillir les versements volontaires de tous les citoyens français pour le paiement de l'indemnité de guerre à l'Alle-

magne.  
Art. 2. — Une commission de quinze membres sera nommée pour organiser cette souscription.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des mesures qui vont être prises.

Le *Journal du Lot* sera heureux d'apporter son concours et son dévouement à la réalisation d'une entreprise qui, quelque périlleuse et difficile à conduire qu'elle soit, honore au plus haut degré ses auteurs et ses premiers propagateurs.

Le *Journal des Débats*, toujours si prévoyant et si prudent, ne paraît pas avoir une grande confiance dans le succès de la souscription dont nous venons de parler. Les réflexions suivantes de cette feuille méritent d'être signalées :

Peut-on s'attendre à ce qu'une souscription, si activement propagée qu'elle soit par des agents désintéressés et infatigables, atteigne le chiffre de trois milliards? S'il s'agissait de millions et même de dizaines de millions, sans doute une souscription patriotique y pourrait suffire; mais il s'agit de milliers de millions, ne l'oublions pas! Le patriotisme des Américains, dont on ne contestera pas la vigueur, n'y a pas suffi, et, après un essai infructueux, on a dû renoncer, aux Etats-Unis, à l'idée de rembourser la dette au moyen d'une souscription nationale. Ce n'est pas une raison assurément pour décourager les souscripteurs, et les millions sont toujours bons à recueillir, dussent-ils ne point suffire. Seulement, il ne faudrait point que l'idée de la souscription fit négliger celle d'un emprunt.

M. le comte de Chambord vient de faire publier un nouveau Manifeste, qui est la confirmation du premier en ce qui regarde le drapeau, mais qui répond en même temps aux attaques de ses ennemis. La partie remarquable et tout-à-fait nouvelle de ce manifeste, est celle dans laquelle le chef de la Maison de Bourbon, héritier de tant de Rois, qui étaient les vrais rois de l'Europe et du monde, pose nettement la question des alliances que la France a tant besoin d'obtenir.

Notre impartialité, au milieu des systèmes différents qui divisent si malheureusement les conservateurs, nous portera à lire avec soin les journaux de toutes les opinions, pour en reproduire des extraits qui indiqueront clairement à nos lecteurs l'impression produite par le Manifeste.  
En attendant, il sera impossible, pour ceux-là même qui n'approuveront pas la ligne politique de M. le comte de Chambord, de ne pas admirer sa loyauté, l'élévation de son caractère et la grandeur vraiment royale de son âme.

### Manifeste du comte de Chambord.

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes de-

voirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.  
Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme, on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Eglise sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe national de l'hérédité monarchique sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances? Qui donnera une forte organisation à notre armée? Qui rendra à notre diplomatie son autorité? à la France son crédit et son rang?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse?

Je l'ai répété souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France; je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

25 janvier 1872.

HENRI.

### Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 janvier 1872.

Le manifeste du comte de Chambord est depuis hier l'objet de toutes les conversations. Ce manifeste était complètement inattendu. Les députés de l'extrême droite ignoraient encore hier, pendant la séance, l'existence de ce document, et ils ne l'ont appris que dans la soirée, par l'*Union* ou la *Gazette de France*.

Il se confirme que le comte de Chambord doit quitter prochainement Frohsdorff pour venir établir sa résidence en Belgique, soit à Bruxelles, soit à Malines.

L'adoption du projet relatif à la dénonciation des traités de commerce paraît aujourd'hui certaine. On ne croit pas cependant qu'elle ait lieu à une forte majorité. On espère que la séance d'aujourd'hui suffira pour le vote de ce projet et pour la fin de la discus-

sion sur la marine marchande.

La souscription nationale pour la libération du territoire rencontre, je vous l'ai dit, de vives adhésions, mais elle soulève aussi des objections qui, malheureusement, paraissent assez sérieuses et font craindre que nous ne soyons encore cette fois dupes d'une illusion patriotique. Depuis un an, la France a payé, soit en réquisitions ou dépenses de guerre, soit en impôts ou emprunts, une somme qui ne peut être évaluée à moins de six ou sept milliards; comment espérer après de si larges saignées faites à sa bourse, qu'elle puisse encore fournir les trois milliards qu'on lui demande? Les souscriptions nationales ont, du reste, toujours eu peu de succès parmi nous. En 1848, le gouvernement républicain ne put obtenir de cette façon que 25 ou 30 millions et c'est ce qui obligea M. Garnier-Pagès à recourir aux 45 centimes. La souscription actuelle a, il est vrai, un mobile bien plus puissant qu'à cette époque et (à part une feuille radicale qui même dans son parti s'est trouvée isolée) on peut dire que toutes les opinions et toutes les classes se rencontrent cette fois dans un désir unanime; mais ceux qui parlent de trois milliards se sont-ils bien rendu compte de l'énormité de ce chiffre? Non, sans doute. C'est pourquoi bien des gens sensés redoutent l'effet moral que pourra produire parmi nous, mais surtout à l'étranger, l'insuccès, considéré par eux comme inévitable, d'une entreprise qui dépasse les forces de la nation surtout après la crise terrible dont elle est à peine sortie. C'est probablement aussi pour cela que le gouvernement et peut-être l'Assemblée refuseront de s'engager directement dans l'affaire, tout en désirant sans doute très-vivement que l'événement donne un démenti complet aux appréhensions dont je viens de me faire ici l'écho.

Il paraît certain aujourd'hui que le gouvernement a renoncé à présenter un projet spécial de réorganisation de l'armée et qu'il adoptera avec quelques modifications le projet de la commission. Le rapport de M. de Chasseloup-Laubat sera distribué vers le milieu de février. On ne pense pas que la discussion publique puisse venir avant le mois d'avril.

M. de Gontant-Biron doit venir prochainement en France pour des affaires personnelles. Nos relations avec la Prusse sont aussi bonnes que les circonstances le comportent.

Le départ de M. de Goulard pour Rome n'est pas fixé, mais il ne peut pas se faire attendre longtemps.

L'état sanitaire des troupes dans les camps continue d'être excellent.

Hier a eu lieu au théâtre de Versailles un concert au profit des indigents de la ville. M. Thiers, M. Grévy, quelques ministres assistaient à ce concert.

De nombreux détenus pour les affaires de la Commune ont été mis en liberté ces jours derniers.

### Revue des Journaux

Gaulois

On retrouve dans le langage de Henri V cette généreuse élévation de pensées et cette inaltérable constance dans les principes qui ont été de tout temps la base même de ses revendications au trône de France.

L'héritier légitime des Bourbons est un de ces hommes qui ne transigent jamais avec ce qu'ils croient être leur devoir.

Nous ne partageons pas la pensée de M. le comte de Chambord sur les principales questions de la politique; nous croyons que son nom et le drapeau blanc, qu'il ne cesse loyalement de revendiquer comme un symbole, ne sont pas, dans l'époque révolutionnaire que nous traversons, ce qui peut rendre le *bonheur à la France*.

Que la révolution sociale soit un bien ou un mal, là n'est pas la question; elle grandit, elle



nous environne, elle nous déborde, elle est ! Voilà ce qu'il est impossible de nier.

M. le comte de Chambord ne veut pas être le roi de la révolution; voilà le point établi.

Selon nous, cependant, il faut un roi, un guide à la révolution si nous ne voulons pas que la révolution nous engloutisse; c'est au peuple seul, c'est à la France de choisir ce chef ailleurs que dans la famille de Bourbon, puisque son représentant refuse de reconnaître aucun autre principe que celui du droit divin.

**République française.**

M. le comte de Chambord a raison contre ses cousins d'Orléans et leurs partisans qui veulent refaire l'établissement hâtard de 1830; il a raison contre les prétendus politiques du bonapartisme, qui cherchent à faire croire que leur double usurpation du 18 Brumaire et du 2 Décembre sont des titres à l'estime et à l'adhésion sincère des dévots de la religion monarchique. La monarchie, c'est M. le comte de Chambord; il n'y a pas de roi en dehors de lui; il n'y a que des intriguants ou des intrus, des criminels ou des fourbes, et Henri de France, dans l'ingénue loyauté de son âme, fait bien de le dire à tous ceux qui rêvent des restaurations illégitimes. Son simple et hardi langage finira peut-être par déjouer la ruse des uns et par déconcerter l'audace des autres; ce ne serait pas un médiocre service qu'il aurait rendu à la France.

Quant à nous, républicains, il est trop sensible que M. le comte de Chambord, dans son dernier manifeste comme dans les précédents, ne prétend pas nous parler. Ces sortes de proclamations d'un droit monarchique que nous ne reconnaissons plus ne s'adressent pas à nous.

**Ordre**

Lorsque M. le comte de Chambord oublie tout, pardonne tout; quand il fait appel aux sentiments les plus nobles, les plus élevés, il ne trouve pas d'écho sur les marches du trône! Est-ce que la monarchie est possible ainsi? Si M. le comte de Chambord avait un fils, nous tiendrions peut-être un autre langage. Mais livrer la France aux princes d'Orléans, jamais!

Que faire donc?

Voilà un pays qui est monarchique et dont la famille royale va s'éteindre faute d'un héritier. Que faire?

Rétablir la monarchie avec une autre famille. S'il faut alors choisir entre ceux qui ont miné l'ancienne monarchie par leurs complots et qui l'ont empêchée de se rétablir par leur insoumission, et ceux qui deux fois ont rétabli l'ordre, nous préférons ceux-là. Nous les préférons, parce qu'au lendemain de Sedan, quand tout le monde insulte, le paysan dit avec tristesse: Il a été trahi.

**Liberté.**

Le nouveau manifeste du comte de Chambord ferme la porte aux compromis sous forme de fusion, qui aurait altéré, au profit des théories constitutionnelles et de l'orléanisme qui les représente, le principe de la monarchie héréditaire et paternelle dont Henri de Bourbon reste l'unique et véritable représentant.

**Temps**

M. le comte de Chambord reconnaît que la reconstitution de la France ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, et il fait appel au loyal concours de tous les dévouements; mais la condition première et absolue de ce concours, c'est précisément, dans toutes les hypothèses, le maintien du drapeau tricolore.

**Univers.**

Le Roi nous adresse de nouveau la parole, et cette parole, comme toujours, est digne de la France et de lui-même. C'est la parole de l'avenir meilleur que nous espérons obstinément pour notre pays. Parole de chrétien, parole de roi, parole souverainement libérale, parole de sage, croyant et généreux.

Henri de Bourbon est l'homme de ce vrai peuple de France, qui est le peuple ancien et aussi le peuple futur; le peuple royal qui voudra être libre par la vérité.

La démagogie a parmi nous des chefs de toutes les tailles, de toutes les couleurs et de tous les costumes; tous flatteurs de quelque catégorie de la populace, tous amants de la Révolution et comptant de quelque manière sur son caprice malsain. La grande démocratie n'a qu'un homme, le grand avenir n'a qu'un

initiateur: Henri de Bourbon, le Roi.

Nous espérons que les parents entendront sa voix. Nous espérons que leur conscience et leur intelligence en comprendront l'accent sévère et devineront pourquoi il évite aujourd'hui de les nommer. Déjà il les a invités, encore, une fois, il les invite, mais enfin le temps passe et s'épuise. Déjà ils ont perdu beaucoup de temps, et quelque chose de plus que du temps.

**France.**

Le manifeste du comte de Chambord aura cette fois un résultat utile: il précisera la situation, il dissipera les équivoques; si le pays veut la monarchie, il saura où elle est et ce qu'elle implique; il sera surtout convaincu qu'entre la monarchie du droit divin et la souveraineté nationale il n'y a pas de milieu possible, et que c'est à lui, s'il ne veut pas des conditions de la première, à entourer de garanties suffisantes le fonctionnement normal de la seconde.

**Bien Public.**

M. le comte de Chambord vient de lancer un nouveau manifeste: toujours la même logique, toujours la même dignité de langage, toujours la hautaine conviction d'un droit qui n'existe plus.

**National.**

Peut-être le langage de M. de Chambord n'est-il pas de nature à assurer le retour de la monarchie légitime; mais il porte à l'orléanisme un coup dangereux, en même temps qu'il désorganise les forces du parti monarchique.

**Union.**

L'acte royal qui ne porte pas de titre, mais que nous nous permettons de désigner par le nom de DÉCLARATION, tombe de l'exil de la façon la plus opportune pour nous trouver au milieu d'une fermentation de desseins et de vœux contraires, d'opinions troublées, de manœuvres timides, d'alarmes publiques ou secrètes, travail stérile où la conscience perd sa lumière, et le caractère national sa dignité.

Nous avons besoin de sortir de cette situation, où nous allons finir par ne plus savoir ce qu'est le devoir.

La voix royale sera venue mettre fin à un état de trouble, de torpeur fatal au pays,

Ce qui manque à la politique où s'agitent présentement les partis, c'est la netteté et la loyauté des affirmations; on dirait que les opinions n'ont d'autre force que celle du déguisement et de la fourberie.

**Patrie.**

Les journaux de Madrid nous ont apporté le récit détaillé — et honteux — de la séance des Cortès espagnoles dans laquelle M. Sagasta, président du conseil des ministres, a lu le décret qui dissout l'Assemblée.

Depuis vingt ans, nous entendons les progressistes remplir l'Espagne de leurs déclamations, de leurs promesses, de leurs attaques contre tout autre régime; à les croire, ils pouvaient seuls relever le gouvernement, assurer la liberté, donner l'ordre, le progrès, et régénérer l'Espagne.

A force d'entendre répéter ces affirmations pendant de longues années, les Espagnols finirent par se dire: Ils ont peut-être raison; et la nation laissa s'accomplir la révolution qui porta les progressistes au pouvoir.

Deux ou trois ans passés au gouvernement ont suffi pour amener la déception la plus complète, la plus violente qu'un peuple ait jamais éprouvée.

Le pouvoir entre les mains des progressistes n'a été qu'une succession de crises, de conflits, de scandales, de luttes, et voici en définitive le tableau parlementaire qui s'offre à nous:

M. Sagasta, chef du cabinet progressiste, arrive aux Cortès avec le décret de dissolution. On le sait, et pendant quatre heures les radicaux et la droite l'empêchent de lire. Les vociférations, les injures, les menaces, rien n'est épargné; le vice-président de l'Assemblée voyant M. Sagasta près d'arriver enfin à la tribune, lui barre le passage, aux acclamations des radicaux.

M. Abarzuza, député d'Andalousie, s'écrie: « Le roi a rompu avec le Parlement. La dynastie de Savoie est finie! » M. Zorrilla dit: « Le moment d'engager la lutte est arrivé! » Et il reprend la vieille formule insurrectionnelle de

1848: « Dieu protège le pays! Dieu protège la dynastie et la liberté! »

Le président ayant défendu de parler contre la Constitution, un député répond: « On parlera sur les barricades. » M. Martos, lui-même, qui a été ministre du roi actuel, a répondu à M. Sagasta: « De quelles institutions parlez-vous? » Enfin, M. Nocedal, chef du parti carliste, a fait donner lecture de l'article de la Constitution qui défend de percevoir l'impôt s'il n'est pas voté par les Cortès.

Après quatre heures de ce tumulte et de ces excès, M. Sagasta a pu donner lecture du décret qui dissout la Chambre.

Voilà à quel régime, à quel gouvernement, à quel « progrès » les progressistes en sont arrivés après deux ou trois ans de pouvoir. Il valait vraiment bien la peine de passer vingt ans à tourmenter l'Espagne, à y rendre tout impossible, à déclarer que le parti progressiste pouvait seul la régénérer.

Voilà aussi le dernier mot du régime parlementaire.

**INFORMATIONS**

M. le duc d'Auffret-Pasquier a saisi l'Assemblée nationale d'une proposition dont l'examen a été accueilli d'urgence et qui fait honneur à la majorité parlementaire. L'objet de cette proposition est la nomination d'une grande commission de soixante membres, « chargée d'étudier la situation des classes ouvrières en France. Les considérations présentées à l'appui de cette proposition en relèvent encore l'importance. « La question sociale, dit le duc d'Auffret-Pasquier, dépasse et domine toutes les questions politiques. » Mais ce qui nous satisfait le plus dans la proposition de M. d'Auffret-Pasquier, c'est le procédé que cette proposition recommande. Il ne s'agit pas de décréter d'abord tel ou tel système d'organisation du travail, du crédit, de l'échange ou de l'assistance; M. d'Auffret-Pasquier propose à l'Assemblée d'interroger avant tout les intéressés eux-mêmes sur les mesures qu'ils pensent utiles à leurs intérêts.

On annonce qu'un comité de dames a ouvert à Bruxelles une souscription dans le but d'acheter un palais qui serait offert comme asile au Pape, dans le cas où Sa Sainteté serait obligée de quitter Rome.

Il vient d'être décidé que tout notre effectif militaire sera divisé en seize corps d'armées, avec dépôts, en divisionnements, etc., entièrement indépendants les uns des autres.

Voici les sièges respectifs de ces divers commandements: 1° Saint-Denis; 2° Versailles; 3° Amiens; 4° Châlons; 5° Dijon; 6° Lyon; 7° Marseille; 8° Narbonne; 9° Bordeaux; 10° Clermont-Ferrand; 11° Nevers; 12° Poitiers; 13° Rennes; 14° Tours; 15° Rouen; 16° Alger.

Il n'y aura pas, comme on voit, de commandement à Paris. La rive droite de la Seine appartiendra au premier corps, dont le quartier général sera à Saint-Denis, et la rive gauche au second corps établi à Versailles.

Un gouverneur militaire spécial commandera la place de Paris.

La Patrie, sans maintenir, contre le Journal officiel, la reconstitution de la fédération de la garde nationale, affirme néanmoins l'existence d'un comité qui s'est donné la mission de travailler à la mise en liberté des détenus communaux.

Comme preuve, la Patrie donne le fac-simile des imprimés qui circulent et qui contiennent tous les renseignements nécessaires sur les gens dont on poursuit la libération. Ce sont ces imprimés qui portent les signatures certifiées des demandeurs.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Fin de la séance du 29 janvier.

L'Assemblée vote divers articles du projet de loi sur la marine marchande.

Séance du 30 janvier.

On devait aborder la discussion sur le traité

de 1860; mais M. le ministre de l'intérieur a demandé qu'on terminât d'abord le projet de loi sur la marine marchande, qui touchait à sa fin.

Ce projet de loi a été voté par 422 voix, contre 239.

L'élection de M. Grange, candidat conservateur et catholique, dans le département de la Savoie, a soulevé un vif débat.

M. Parent, député républicain de la Savoie, a attaqué l'archevêque de Chambéry, à raison de la circulaire très digne et très justifiée qui a adressée à son clergé contre l'abstention électorale. Il demande l'annulation.

M. Costa de Beauregard, jeune député du même département, lui a répondu ainsi qu'il suit:

M. Costa de Beauregard. J'avais l'intention de défendre mon collègue de Savoie, mais la plaidoirie que vous venez d'entendre y suffit. (Rires à droite.) Cependant laissez-moi rétablir le caractère de l'élection, qui est catholique et conservatrice.

Nous sommes devenus Français parce que nous sommes trop conservateurs pour suivre l'Italie dans la voie de la Révolution, trop catholiques pour la suivre sur le chemin de Rome. (Applaudissements à droite.)

Nous ne voulons pas de la démagogie.

Se tournant vers la gauche. Vous qui voulez la liberté, laissez-nous celle de la légitime défense.

M. Costa de Beauregard et M. Parent échangèrent des interpellations.

M. de Beauregard. Vous m'avez interrompu quand j'ai parlé de légitime défense, monsieur Parent. Avez-vous oublié que nous sommes au temps où on fusille les archevêques. (Applaudissements à droite; longue et bruyante agitation.)

L'élection de M. Grange a été validée.

**Chronique locale et méridionale.**

Nous avons déjà annoncé le départ de M. Miran, qui va occuper le poste de conseiller de préfecture à Perpignan. Il est à peine besoin d'ajouter combien de regrets provoque, chez ses nombreux amis le remplacement de notre compatriote, dont l'intelligence des affaires avait été déjà fort remarquée au conseil de préfecture où il laisse certainement un vide difficile à combler.

Il est vrai que l'on compte beaucoup sur la sagacité et l'éloquence du secrétaire général, pour faire oublier le conseiller.

M. Boudet occupe au conseil le siège de commissaire du gouvernement. Nous recommandons surtout au public ses brillantes conclusions.

Les planteurs de tabac sont dans la plus grande anxiété, et certes ces braves gens n'ont pas tort. D'ordinaire tous les permis de culture étaient distribués fin décembre et dans les premiers jours de janvier. Aujourd'hui, avec ce zèle louable que l'administration met à contenter nos populations laborieuses, les permis ne sont pas encore distribués, et nous sommes pourtant au mois de février.

Plusieurs planteurs viennent journellement nous faire entendre leurs justes doléances. Malheureusement pour eux, nous n'y pouvons rien. Nous leur avons conseillé de porter leurs plaintes à M. le Préfet du Lot, et à la Commission départementale.

En exécution de la loi du 21 décembre 1871, la commission, qui doit dresser la liste des patentés commerçants, chargés de l'élection des membres du tribunal de commerce de Cahors, est convoquée pour lundi, 5 février prochain, à une heure très précise de l'après midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'y remplir son mandat.

On parle beaucoup, à Cahors, de cette commission, et des membres qui la composent. On admire surtout l'impartialité avec laquelle elle a été choisie. Pas un des deux honorables conseillers de Cahors, pour former la liste des notables commerçants de la ville!

On veut être maître chez soi... N'est-ce pas, Monsieur Calmon?

Dans le Journal de la préfecture, M. le Préfet se fait donner, à propos de l'incendie Nuéjols, la première place au feu. C'est fort bien; mais pourquoi garder le silence sur le dévouement dont le clergé de Cahors et les Frères de



L'Ecole chrétienne ont fait preuve dans cette circonstance comme dans toutes les occasions ? — Serait-ce un mot d'ordre ?

On nous écrit de Périgueux que la révocation de M. de Champagnac, Préfet de la Dordogne, a produit une très mauvaise impression parmi les conservateurs.

Le *Constitutionnel*, du 29 janvier, prend la défense de M. de Champagnac. Il déclare que ce fonctionnaire s'était concilié, par la droiture de ses actes et son intelligence, les sympathies des membres du Conseil général et des dix députés de la Dordogne.

Ce journal revient, dans son numéro du 30 janvier, sur ce sujet. Il dit que la révocation aurait pour cause un toast trop empressé porté par M. de Champagnac au président du Conseil général, ancien ministre des finances de l'Empire, l'honorable M. Magne. Il ajoute :

Les toasts au président sont de tradition dans toutes les réunions des conseillers généraux. Dans tous les cas, celui de M. de Champagnac s'adressait à un homme éminent, qui a rendu à son pays des services considérables et qui très certainement lui en rendra encore, si les inspirations patriotiques de l'intérêt général font taire, chez quelques-uns des hommes d'Etat du jour, les préoccupations exclusivement personnelles.

Depuis quand n'est-il donc plus permis de rendre hommage à la loyauté du caractère, au dévouement, aux grandes qualités de l'esprit ?

Le 88<sup>e</sup> de ligne a perdu, ces jours derniers, un de ses braves officiers : le capitaine Meyer.

Les funérailles ont eu lieu samedi. Le deuil était conduit par le frère du défunt, pasteur protestant. Le général commandant la subdivision, tous les officiers du régiment et une foule nombreuse ont accompagné ce vaillant soldat à sa dernière demeure.

Par arrêté de M. le Préfet, la chasse à tir sera fermée dans le département du Lot, à partir du 14 février prochain.

La Société de secours mutuels de St-Vincent-de-Paul de Cahors, s'est réunie dimanche à l'Hôtel-de-Ville. A sa rentrée de la messe dite à son intention, M. Bessières, président de la Société a rendu compte de la situation financière au 31 décembre 1871, savoir :

Personnel de la Société.....	1,027
Actif formant la réserve disponible....	13,904 97
Actif non disponible placé à la caisse des retraites pour la vieillesse.....	20,396 02
Recettes.....	12,248 21
Dépenses diverses.....	12,047 77

BALANCE.

Les recettes sont de.....	12,248 21
Les dépenses sont de.....	12,047 77

Excédant de recettes, ci..... 200 44

Il résulte du compte ci-dessus, que la société possède un actif disponible en rentes sur l'Etat, et en fonds libres, ainsi qu'il est dit au Chapitre 1<sup>er</sup>, de... 13,904 97

Et un actif sur la caisse des retraites pour la vieillesse, Chapitre 2 ci-dessus, de..... 20,396 02

NOTA. Les intérêts capitalisés de l'actif de la société sur la caisse de retraites, pour l'année 1871, ne sont pas encore connus.

Commission départementale.

Séance du 20 janvier.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Laborie secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 19, qui est adopté.

Sur la proposition de M. le président, M. Cambres est chargé par la commission d'écrire à Mme veuve Cavaignac, au sujet du buste du général Eugène Cavaignac, pour lequel le conseil général a voté une somme de 2,000 fr. lors de sa dernière séance.

M. le Préfet, transmet à la commission un rapport qui lui est adressé par M. le directeur des prisons, sur l'état de ces bâtiments départementaux.

La commission renvoie ce travail au conseil général, qui seul peut créer les ressources nécessaires à diverses améliorations reconnues utiles à la conservation des bâtiments et à la séparation des condamnés et des accusés dans les prisons de Cahors et de Gourdon. En ce qui touche les prisons de Figeac, il est inutile d'y faire aucun travail provisoire, le bâtiment ne pouvant plus servir à cet usage. La commission prie M. le Préfet d'inviter M. l'architecte à préparer des propositions à soumettre au

conseil général à sa prochaine session sur les articles 3 et 5 du rapport de M. le directeur sur les prisons de Cahors et sur les articles 1, 3, 4, 6, 9, prisons de Gourdon.

M. Cambres expose à la commission qu'aux termes de l'article 77, de la loi organique du 10 août 1871, la commission départementale ne doit s'occuper que des affaires qui lui sont spécialement déléguées par la loi, par le conseil général ou par l'administration départementale, et qu'en conséquence de l'absence de délégation formelle du conseil général, elle ne peut connaître du questionnaire adressé aux conseils généraux par M. le président de la commission de décentralisation, elle demande qu'un exemplaire de ce questionnaire soit adressé à chacun des membres du conseil général, soit en le faisant imprimer sous forme de circulaire ou par la voie des journaux.

La séance est levée, la commission s'ajourne au 1<sup>er</sup> février.

COURS PUBLIC D'ALLEMAND

Le cours public d'allemand, annoncé dernièrement par les journaux, a été ouvert hier soir, à 8 heures à la Mairie de Cahors. Environ soixante personnes inscrites ont assisté à cette première séance. Le professeur, M. Malinowski, est entré immédiatement en matière et a expliqué aux auditeurs la nécessité d'apprendre à lire et à écrire en allemand. Il a dit ensuite que la principale difficulté de cette langue pour les français git dans la nécessité d'apprendre les déclinaisons des substantifs. Pour ceux qui connaissent le latin, la chose est évidente; mais pour les autres, il fallait quelques explications qui leur ont été données. On a commencé après cela à décliner les substantifs allemands masculins, de la première déclinaison, dite forte, et on a dessiné sur le tableau plusieurs figures géométriques suivant les questions du professeur posées en allemand. Le livre recommandé est la méthode d'Ahn, première partie, qui se trouve chez M. Calmette, au prix de 1 franc.

La prochaine leçon aura lieu samedi. On continuera la première déclinaison, substantifs neutres, et on abordera la numération. Ensuite le professeur exposera sa méthode particulière pour apprendre facilement un grand nombre de mots allemands.

Un incendie s'est déclaré mardi soir, vers 8 heures à la maison du sieur Nuéjous, serrurier à Cahors. Le tocsin mit bientôt toute la population en émoi et bientôt les secours furent organisés. Le clergé de la ville, les séminaristes, les officiers et soldats de la garnison, et la foule formaient la chaîne; chacun se multipliait pour maîtriser les flammes. Grâce aux intelligentes manœuvres de nos sapeurs pompiers le feu fut circonscrit dans les combles et vers 9 heures on en était maître.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont peu élevées.

Le feu semble avoir pour cause quelque étincelle qui serait tombée de la cheminée de la forge sur des feuilles de maïs entassées dans les galetas. M. le maire n'a cessé de se tenir sur le lieu du sinistre. M. le préfet avait daigné s'y transporter également.

Nous recommandons à la société cadurcienne le *Musée universel* qui depuis quelques jours offre au public de bien agréables soirées. Dans une loge très confortable et très bien disposée, on peut voir, grâce à d'excellents stéréoscopes, les scènes les plus émouvantes de la guerre, l'incendie de Paris, les merveilles de la nature, de l'art, etc. On peut goûter là, pendant plusieurs heures les plus charmantes impressions. Nous engageons fortement le public cadurcien à visiter le *Musée universel*.

Une circulaire adressée à tous les maires leur enjoint d'inviter ceux de leurs administrés qui font partie de l'Ordre de la Légion d'honneur, à se faire inscrire, dans leurs mairies respectives sur des états individuels mis en circulation par la grande chancellerie pour la reconstruction des matricules de l'Ordre :

Les inscriptions devront être faites sur la production des pièces régulières telles que :

- Brevet sur parchemin ;
- Titre de nomination ;
- Certificats d'inscription aux registres des traitements pour les membres de l'Ordre.

Ces dispositions s'appliquent également aux porteurs de la médaille militaire et d'ordres étrangers.

On s'occupe activement depuis quelques jours,

au ministère de la justice, d'un projet relatif à la compétence des juges de paix.

L'application de la loi sur le timbre des reçus et décharges vient de donner lieu à une nouvelle interprétation de l'art. 23, en ce qui concerne les quittances délivrées par les agents du service vicinal aux contribuables qui acquittent en nature leurs journées de prestation. L'administration a décidé que cette taxe, acquittée ou non en argent, devait être assimilée aux contributions de tout genre, et, conséquemment, que les quittances délivrées pour son paiement en nature seraient dispensées de la formalité du timbre.

Sur la demande du gouvernement royal, un avis inséré au *Journal officiel* fait connaître aux Italiens résidant en France et qui ne pourraient pas se présenter chez leurs Consuls, que des registres spéciaux destinés à recevoir leurs déclarations sont déposés au chef-lieu de chaque Préfecture. Les listes de recensement devront être closes le 31 janvier 1872.

Nous apprenons que M<sup>e</sup> Lachaud, le célèbre avocat, doit venir plaider, en mars prochain, devant la cour d'assises d'Agen, dans une affaire d'assassinat.

La cour d'appel de Nîmes vient de juger le citoyen Guillabert, inculpé de violences, accomplies dans ses fonctions de maire, sur un Frère mariste, à Bédarides.

Le citoyen Guillabert a été condamné à 200 francs d'amende.

Un crime épouvantable vient de mettre la ville de Montpellier en émoi. Depuis quelque temps, plusieurs de ceux qui avaient été les meneurs dans les derniers troubles de Montpellier trouvaient moyen de se réunir chaque soir dans le but de chercher à inquiéter la police, et à se venger ainsi de sa sévérité envers les coupables contre lesquels avaient été lancés des mandats d'amener.

Jedi soir, un agent de police, se présentait chez le nommé Maurice qu'il avait l'ordre d'arrêter sous inculpation de vol. Ce dernier refusa à plusieurs reprises d'ouvrir la porte de l'appartement où il s'était caché. L'agent ayant été obligé d'aller chercher la force armée, réitéra sa demande au nom de la loi, et, sur un nouveau refus, se vit dans la nécessité de faire forcer la porte.

Au moment où il entrait dans la chambre, Maurice se précipita sur lui, et lui porta plusieurs coups de poignard dans le cœur.

Transporté immédiatement chez lui le malheureux agent ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Quant à l'assassin, il a été arrêté et a confessé hautement son crime.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 20 janvier 1872.

Naissances.

Laporte (Henri), au Pont-Neuf. — Fabre (Catherine), rue Fondue-Basse. — Bataille (Marguerite-Colombe-Pélagie-Agnès), naturelle, rue du Château. — Vandermeesen (Jules-Jérôme), Cabessut.

Décès.

Astruc (Antoine), naturel, 3 ans, rue Brives. — Noël (Jean-Pierre), cultivateur, 64 ans, rue des Badernes. — Sastres (Etiennette), cultivateur, 62 ans, St-Henri. — Ruffin (Jules-Louis), 23 jours, rue St-James. — Décas (Anne), 74 ans, St-Georges. — Brave (Antonette), dite Paillardies, revendeuse, 75 ans, rue Clément-Marot. — Meyer (Auguste-Léopold), capitaine au 88<sup>e</sup>, célibataire, 49 ans, rue du château. — Soulié (Céline), 5 mois, rue du Château. — Berrie (Josephine-Anne-Eugénie), 63 ans, Pont-Neuf.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bulletin Agricole

On écrit du département de la Meurthe :

« Les vigneron continuent de se plaindre de la gelée de la vigne. »

On écrit de Matelles (Hérault) :

« On s'occupe en ce moment de la taille de la vigne. La situation est assez bonne, malgré le gros froids de la deuxième quinzaine de décembre dernier. »

Le *Moniteur vinicole* signale une grande stagnation et une baisse de prix des vins, sur la place de Bordeaux, au moment où se discutent à Versailles les questions relatives à l'impôt sur les matières premières.

Carcassonne, 30 janvier.

Blé blanc, première qualité, de 27 50 à 28 50 l'hect.; blé rouge, premier type, de 27 50 à 28; blé rouge, deuxième type, de 26 à 26 50; seigle, suivant mérite, de 15 à 16; orge, suivant mérite, de 9 50 à 10 50; paumelle, suivant mérite, de 10 à 11; avoine, suivant mérite, de 11 50 à 12; maïs, suivant mérite, de 14 à 15. Châtagnes de 6 à 8 fr.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande*, du 30 :

Hier, le marché au blé a été sans animation, avec tendance à la baisse. Les détenteurs et la culture tenaient le prix de 27 fr., mais la meunerie ne l'a pas accepté et les ventes qui ne sont effectuées ont eu lieu à 26-50.

A ces conditions on a traité pour quelques centaines d'hectolitres.

**Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser en un mandat poste, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lancer nos mandats. Les abonnements se paient d'avance.**

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 31 janvier, 5 h. soir.

Hier et aujourd'hui on s'est entretenu partout de la nouvelle déclaration de M. le comte de Chambord. Lors du premier manifeste, M. le comte de Paris devait partir le lendemain pour rendre visite au chef de sa Maison. Il est à peu près certain cette fois que M. le comte de Paris devait se mettre en route avant samedi prochain. Parmi les députés de la droite, la grande majorité est douloureusement émue. Cette situation profiterait-elle aux princes d'Orléans, dont l'embarras devient pénible et malheureux, ou bien au parti impérialiste proclamant la nécessité d'une quatrième race dynastique? L'énergie et la franchise du comte de Chambord lui amèneront-elle, au contraire des partisans nouveaux, tandis que les anciens sont en partie fort découragés? Quoiqu'il arrive, on s'accorde à reconnaître que la République ne profitera pas des difficultés actuelles.

La discussion commence au sein de l'Assemblée nationale, sur les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique.

M. Raudot prononce un discours extrêmement remarquable. Il prouve que nos exportations de produits agricoles, et notamment de produits vinicoles en Angleterre, ont augmenté dans une proportion tellement considérable, que le traité, avec cette puissance, a accru la fortune de la France. Il dit qu'il raisonne comme un *vrai rural*, et non comme un *lord du coton*, et il fait appel aux agriculteurs de l'Assemblée qui se trompent en espérant que les laines seront payées plus cher si on abroge le traité. Il supplie les agriculteurs de ne pas abandonner le *certain actuel* qui est si avantageux, pour un *incertain tout-à-fait menaçant*.

M. Raudot s'élève à de hautes considérations politiques, et nous montre la France isolée commercialement et financièrement, si nous avons le malheur de rompre les traités faits avec les puissances voisines depuis longues années. Il démontre, avec une véritable éloquence et une vive indignation, que la Prusse profitera de toutes nos fautes, et attirera dans son orbite la Suisse, l'Italie, les Pays-Bas, l'Angleterre et la Belgique, qui, aujourd'hui la redoutent, mais qu'elle séduira par l'intérêt en recevant leurs marchandises que nous aurons repoussées.

M. Reverchon répond très-faiblement à M. Raudot.

Bourse de Paris.

Paris, 1<sup>er</sup> février 1872, soir.

Rente 3 p. % .....	57,20
— 4 1/2 p. % .....	83,50
— 5 p. % .....	92,30



ANNONCES

Souscription publique

22.223 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES SUR DOMAINES FORESTIERS ET AGRICOLES Acquis par la Société générale Forestière (ANONYME)

PRIX { d'émission..... 225 fr. l'une. de remboursement 300 fr. — En 10 années avec participation dans les bénéfices. 4 TIRAGES PAR AN.

INTÉRÊT ANNUEL: 18 FRANCS, NET D'IMPOT payables les 30 Avril, 31 Juillet, 31 Octobre et 31 Janvier, avec Jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1872.

Ces Obligations donnent droit chaque année à:

- 1<sup>o</sup> Intérêt 18 fr., soit..... 8 0/0
  - 2<sup>o</sup> Prime de remboursement 75 fr., soit..... 3 33 0/0
  - Rendement fixe garanti. 11 33 0/0
  - 3<sup>o</sup> Bonification par le Certificat de participation..... 2 70 0/0
  - REVENU COMPLET..... 14 03 0/0
- soit 31 fr. 56 c. par Obligation de 225 francs.

Tout souscripteur de dix Obligations a droit à un Certificat de Participation dans les bénéfices nets; il a la faculté d'exiger un N<sup>o</sup> de chacune des dix séries d'Obligations; ce qui lui assure le remboursement à 300 fr. d'une obligation chaque année.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les Mardi 30, Mercredi 31 Janvier, Jeudi 1<sup>er</sup>, Vendredi 2, et Samedi 3 Février inclusivement.

ON VERSE:

en souscrivant 25 fr., ci..... 25 fr. »  
à la répartition 50 — ..... 50 »  
le 28 février... 50 — ..... 50 »  
le 31 mars... 50 — ..... 50 »  
le 30 avril... 50 moins le coupon du 30 avril 45 50  
225 fr. 220 50

Bonification pour la libération en souscrivant..... 2 50

VERSEMENT RÉEL..... 218

ON SOUSCRIT:

A la Société Industrielle, Banque de Crédit et d'émission (Anonyme), 16, place Vendôme.  
Dans les départements: Dans ses succursales et chez tous les banquiers correspondants.

Toute demande de souscription adressée avant le 30 janvier sera irréductible. — Les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

On peut également souscrire en versant au Crédit de la Société Industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France, ou en envoyant des mandats, chèques, bons de poste, billets de banque, coupons, et en général tous titres au cours moyen du jour, par lettres chargées, adressées à la Société Industrielle.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n<sup>o</sup> 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

NOUVELLES ETUDES SUR LA COMPTABILITÉ Commerciale, industrielle et agricole, par A. Monginot.

Expert près les cours et tribunaux de Paris. 3<sup>e</sup> Edition. 1 volume grand in-8<sup>o</sup> de 500 pages. Ouvrage admis à l'Exposition de 1867.

et approuvé par l'Université. Chez l'auteur, 13, rue du Faubourg-Montmartre et chez Dentu, libraire, galerie d'Orléans (Palais-Royal) à Paris. — Prix 7 fr. 50.

LA BANQUE DES ACTIONNAIRES

17, RUE DE PROVENCE, A PARIS. Se charge de recevoir sans frais les souscriptions à l'émission des obligations hypothécaires. On verse 25 fr. en souscrivant.

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier:

- Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
- Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.
- Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
- Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ....	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 28	12 47	5 56
Parnac.....	5 43	1 7	6 9
Luzech.....	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	6 25	2 1	6 49
Duravel.....	6 37	2 16	6 59
Fumel.....	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

Prix des places.

de Cahors à:	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Libos.....	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8.	5.85
Montauban.....	11.	8.	6.
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.35	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arr.	Dép.
LIBOS.	8h41	9h26	5h19	6 44
AGEN.	9 59	10 28	7 3	7 57
MONTAUBAN	11 33	12 43	9 3	10 6
AGEN.	12 13	3 05	7 57	8 10
LIBOS.	2	6 10	10 6	7 36
LIBOS.	3	7 36	10 6	7 45

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arr.	Dép.
LIBOS.	8 9	3 35	7 39	5 42
PÉRIGUEUX.	11 56	6 40	11 25	6 10
LIMOGES.	1 40	8 21	2 27	4 31
LIMOGES.	4 55	8 30	2 1	mi 43
ORLÉANS.	mi 43	2 38	0 8	mi 55
ORLÉANS.	mi 55	2 16	10 0	3 50
PARIS	3 50	4 39	2 9	4 40

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE:

Chez: MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

PLUS DE SCIES

POUR LA TAILLE DE LA VIGNE GELÉE

Célérité inattendue, résultats sans précédents, sous tous les rapports, voilà les avantages que l'on obtient en se servant de l'Elagueuse.

L'inventeur de cet instrument perfectionné avec soin, auquel des éloges de plusieurs viticulteurs émérites du Lot et de plusieurs départements voisins ne cessent d'être accordés, a pu juger de l'utilité et de la vogue méritée de son Elagueuse par l'empressement que la concurrence a mis à s'emparer de la dénomination technique de cet instrument; acte qui a été poursuivi et que le délinquant a été obligé de retracter publiquement.

Le prix de l'Elagueuse est fixé à 15 fr. Une instruction accompagnera toute expédition. Ecrire franco à Luzech (Lot), à M. BARBARY, fabricant breveté, s. g. d. g., pour la confection perfectionnée de cet instrument. Bien indiquer son adresse.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8<sup>o</sup> de 112 pages..... 1 fr.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Echiquier 29. L'Administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'Administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix, et elle ne demande qu'une simple commission de 3%. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

LIGNE D'ITALIE PAR LE SIMPLON

Les porteurs de titres de cette Compagnie sont invités à faire connaître, dans le plus bref délai, les numéros et le nombre de titres qu'ils possèdent au directeur du *Moniteur des valeurs*, 10, Place de la Bourse, à Paris. Il s'agit pour eux d'obtenir le paiement immédiat de leurs coupons échus et le tirage des lots auquel ils ont droit. L'envoi des titres n'est pas nécessaire. Le *Moniteur des valeurs* traitant la question spécialement, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

A VENDRE

A L'AMABLE

- 1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).
  - 2<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.
  - 3<sup>o</sup> Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.
- Pour plus amples renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Lagarrigue, notaire, ou à M<sup>e</sup> Delbreil, avoué.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Monsieur SÉQUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

AVIS

Le Maire de la commune de Fontanes, a l'honneur d'annoncer au public que la Foire qui se tient habituellement le 11 février, se tiendra, cette année le samedi 10 février. DUGÈS, maire.

AVIS

Le sieur Deltheil, Louis, ayant fait paraître, dans le *Journal du Lot*, le 3 et le 6 janvier, une annonce portant qu'il fabrique des Elagueuses, reconnaît que cette dénomination appartient à M. Barbary, mécanicien, de Luzech, breveté pour le perfectionnement de cet instrument.

Il retracte ce qu'il a avancé sur le fini de ce même instrument.

Le sieur Deltheil, Baptiste, et son frère Louis, informent le public qu'ils continuent de fabriquer les ciseaux pour couper les branches mortes de la vigne. Le prix est toujours de 10 fr. Ils expédieront sur demande. — S'adresser à St-Vincent, aux frères Deltheil, taillandiers-forgerons.

A VENDRE

Une belle Propriété, dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate. Mise à prix 250 mille francs. — S'adresser à M<sup>e</sup> Granier, notaire à Villfranchè.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Evêque (Lot) et ses dépendances. S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS! Guérison prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction, Dépôt général: Pharmacie TRICARD, rue Ternaux, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.